



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 22 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoint au maire, M. Pascal AMBROISE, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, Mme Marie-France LAUNET, M. Claude PREVOST conseillers municipaux

Représentés : Mme Martine MONTARON par Mme Françoise BALTHAZARD  
Mme Sandrine MOURET par Mme Dominique GUILLAN

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : M. Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoir : 2

**2024-01-04**

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALES  
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 01  
DECEMBRE 2023**

**Rapporteur : Benoit JULIENNE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-5,

**VU** le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

**VU** la tenue de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Paris-Saclay, le 1<sup>er</sup> décembre 2023,

**VU** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Paris-Saclay, adopté par le conseil communautaire du 20 décembre 2023,

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20240122-2024-01-04-DE  
Date de réception préfecture : 31/01/2024

VU le Bureau Municipal du 16 janvier 2024,

**CONSIDÉRANT** que pour être adopté, le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Paris-Saclay doit être approuvé par délibérations concordantes, à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Paris-Saclay,

Entendu l'exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité sans abstention,**

- **APPROUVE** le rapport CLECT du 1<sup>er</sup> décembre 2023 adopté par le conseil Communautaire le 20 décembre 2023,

Publié sur le site de la commune

Le secrétaire de séance  
**Zaïme ALI-BELHADJ**

Fait et délibéré à Saint-Aubin,  
Le 22 janvier 2024

Le Maire,  
**Pierre-Alexandre MOURET**



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.  
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*